



## **Objectifs 2022-2026 de politique énergétique et climatique à Confignon, dans le cadre du ré-audit Cité de l'énergie Gold 2022**

### **Vision**

La Commune de Confignon, en cohérence avec la Stratégie énergétique 2050 (SE 2050) votée en mai 2017 et entérinant la sortie du nucléaire de la Suisse, ainsi qu'en cohérence avec le Plan des Energies cantonal et le Plan Climat cantonal (adoptés en 2020 et 2021), souhaite développer sa politique énergétique et climatique territoriale à moyen et long terme selon la vision suivante :

#### **Tous ensemble vers la société à 2'000 watts**

La Commune de Confignon a obtenu le label *Cité de l'Energie* en 2006, a confirmé son ré-audit en 2010 et a obtenu le label *European Energy Award Gold* en 2014 ainsi qu'en 2018.

### **Principes directeurs**

La politique de planification territoriale de la commune de Confignon est basée sur des **principes d'efficacité, d'exemplarité et de durabilité** énergétique, tout en préservant sa biodiversité. Ainsi, sur la base de sa Charte pour la durabilité, la commune s'engage à :

- Réduire au maximum les impacts environnementaux et climatiques, notamment par une réduction de la consommation d'énergie et des émissions de CO<sub>2</sub>, ainsi que par des projets de rétablissement écologique et de préservation des écosystèmes existants.
- Augmenter l'efficacité énergétique de ses installations par des mesures concrètes et exemplaires dans ses domaines d'influence et à motiver la population et les entreprises à prendre conscience de la question énergétique en vue d'actions concrètes.
- Promouvoir le recours aux énergies renouvelables par une augmentation de leur utilisation et de leur production dans ses installations ainsi que par des actions d'information et de sensibilisation à la population et aux entreprises situées sur son territoire.

### **Objectifs généraux**

En cohérence avec la **politique climatique cantonale et suisse**, la commune de Confignon **s'engage sur le chemin de la réduction de CO<sub>2</sub>**.

Pour parvenir aux principes directeurs mentionnés ci-dessus et afin de tendre vers la société à 2'000 watts, avec des objectifs intermédiaires à l'horizon 2030, il s'agira de réduire, par rapport à 2012 :

- de 30% la consommation d'énergie primaire,
- de 55% les sources d'énergie non renouvelables,
- de 50% les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Tout en tenant compte de ses moyens, la Commune de Confignon s'engage à prendre toutes les mesures lui permettant de tendre vers une **société à 2'000 watts**.

## **Objectifs spécifiques**

### **1. OBJECTIFS QUANTITATIFS AU NIVEAU TERRITORIAL JUSQU'EN 2026**

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire communal, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal (habitants, commerces, entreprises, régies, etc.) L'enjeu pour la Commune consiste ici à influencer, dans la mesure du possible, leurs décisions de consommation et à motiver les changements de comportements. Étant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée par les élus communaux.

Il s'agira par ailleurs d'intégrer les recommandations relatives au Plan climat cantonal dans la planification territoriale communale, le Plan directeur communal, les Plans localisés des Cherpines et du Vuillonex et les différents concours et mandats d'études parallèles liés aux équipements et espaces publics.

#### **Aménagement du territoire**

- Mettre à jour les Concepts énergétiques territoriaux (CET) ambitieux pour les quartiers en développement à Confignon (secteur de Vuillonex pour Bernex-Est et quartier des Cherpines).
- Poursuivre le développement territorial en appuyant systématiquement des solutions de constructions durables et en impliquant les partenaires locaux ou régionaux (dès les préavis communaux).
- Intensifier les efforts de la mise en œuvre du Plan directeur des énergies approuvé par les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux en 2012 afin de viser l'atteinte des objectifs fixés et aujourd'hui en deçà (selon résultats 2018).
- Viser un taux de rénovation annuel de 2% du bâti existant (et de 4% du bâti municipal) selon les objectifs du PDEn-cantonal.
- Construire les nouveaux bâtiments en catégorie THPE, voir à énergie positive (Action E4 A2 PDEn dans PDCom en cours).
- Favoriser les bâtiments construits avec des matériaux à faible énergie grise comme le bois (action A7 à intégrer dans le PDEn du PDcom).
- Augmenter l'approvisionnement via des énergies renouvelables locales (solaire et chaleur de l'environnement) à travers des PAC pour atteindre au minimum 40% d'énergie renouvelable en 2030 (moins de 5% en 2018; cf. page 52 PDEn).
- Répondre au minimum à 25% des besoins électriques des bâtiments neufs via du solaire PV et 10% pour les bâtiments existants (cf. PDEn p 52).
- Limiter le besoin en froid via une isolation des toitures des bâtiments existants et via les mesures architecturales pour le neuf (*géocooling*).
- Poursuite des bilans réguliers permettant d'évaluer la mise en œuvre de ce plan des énergies, pour s'assurer de sa conformité avec la Société à 2000 watts, saisir des indicateurs sur les tableaux de suivi et réaliser des états de situation via un mandataire.

- Influencer, appuyer, exiger certains critères tels qu'énergie, mobilité, déchets, biodiversité dans le cadre des PLQ en cours.
- Inscrire dans les planifications directrices, en particulier le Plan directeur communal, les principes de lutte contre les îlots de chaleur et s'assurer de leur déclinaison à travers les plans d'affectation, jusqu'aux autorisations de construire.
- Veiller à ce que dans les Plans localisés de quartier les enjeux liés au climat urbain dans la disposition du bâti soient pris en compte (circulation d'air, végétalisation, création de zones ombragées, pénétrantes de verdure).
- Favoriser les parkings mutualisés afin de réduire les accès et le trafic au cœur des quartiers.

### **Bâti sur territoire communal (propriétaires fonciers)**

Par le biais d'informations, de soutien financier et en montrant l'exemplarité, influencer le comportement des propriétaires :

- Inciter les privés à opter pour les énergies renouvelables, en poursuivant le programme « sortir du fossile », en promouvant l'achat d'électricité Vitale Vert ou Soleil.
- Limitation de la demande en électricité, via l'efficacité des appareils, l'optimisation et la sensibilisation des privés.
- Poursuivre les efforts auprès des propriétaires afin de les encourager à économiser l'énergie et à assainir leur logement dans une optique durable via les visites villas (SIG-éco21) ; en facilitant l'accès à l'information et en redirigeant les personnes vers le Service cantonal ad hoc ou vers les mandataires agréés.
- Poursuivre et renforcer le programme « Sortir du fossile » (fiche E4 A3 du PDEn dans le PDCom en cours).

### **Mobilité**

Par l'amélioration des offres, des aménagements et de la communication :

- Renforcer le transfert modal vers les modes doux, notamment par des actions de sensibilisation et de promotion.
- Veiller au respect et agir en faveur du développement d'un réseau de transports publics et de mesures d'accompagnement permettant les développements urbains prévus sur le territoire communal, dans l'optique d'une société à 2000 W.
- Poursuivre la mise en place des mesures de modération du trafic.

### **Communication**

- Poursuivre les mises à jour régulières sur le site web de la commune et développer les pages sur les thèmes de l'énergie, de l'aménagement, de la mobilité, du climat et la durabilité.
- Poursuivre les mesures adoptées par la commune en termes d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables (exemplarité) et les communiquer à la population.
- Renforcer la conscience énergétique au sein de la population par des informations, manifestations ou des actions (distribution d'aérateurs d'eau, souris interrupteurs, subvention d'abonnements TP et cartes journalières, action éco-logement et visites villas avec les SIG, etc.)

## **2. OBJECTIFS POUR LES INSTALLATIONS ET BÂTIMENTS COMMUNAUX D'ICI 2026**

Les objectifs ci-dessous relèvent des compétences propres à la Commune.

### **Bâtiments et installations communaux (patrimoine administratif et financier)**

- Audits énergétiques des bâtiments administratifs fin 2021 avec planification de la mise en œuvre des assainissements potentiels identifiés dès 2022.
- Optimisation et entretien des systèmes de chauffage et CAD avec un mandataire externe unique (Services Plus Energie).
- Remplacer l'outil actuel de suivi énergétique par un portail en ligne permettant une plus grande réactivité afin d'identifier rapidement les anomalies de consommations énergétiques et fournir une aide à la priorisation des assainissements (plateforme Signa-Terre et Immo-Data).
- Obtenir de la Fondation immobilière communale un suivi de ses consommations, une optimisation énergétiques et priorisation des assainissements de type Signa-Terre (Régie BDD en charge depuis 2021).
- Rénover avec de hauts standards énergétiques (HPE) et construire avec de très hauts standards (THPE).
- Finaliser les travaux de mise en séparatif des eaux.

### Chaleur

- Continuer à réduire les consommations d'énergies fossiles (-40% en 2020 par rapport à 2012 pour les bâtiments de l'administration et immeubles Fondation pour le logement) via l'amélioration de l'efficacité des bâtiments et/ou substitution d'énergie.
- Etude de l'extension du CAD (pellets-apport gaz) et / ou géothermie pour l'école de Confignon, les privés intéressés et pour le futur quartier de Vuillonex.

### Electricité

- Continuer à réduire la consommation d'électricité (-25% en 2020 par rapport à 2012 des bâtiments administratifs et de la Fondation), via les changements d'éclairage et la sensibilisation des utilisateurs.
- Optimisation de l'éclairage public (Optima-SIG) et éventuelle baisse nocturne de l'éclairage selon les résultats d'une étude spécifique en cours (approche *Smart City* d'optimisation des ressources).
- Outre la conservation de 100% d'électricité « vitale vert » pour l'ensemble des bâtiments communaux, augmenter la part d'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque produite sur les bâtiments communaux (nulle avant 2016 et de 40% en 2020, voire 60% en incluant les PV de l'école de Confignon, détenus par des privés.).
- Revoir la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur la Salle Communale (seul bâtiment municipal potentiel mais en zone 4B protégée).

### Eau

- Réduire la consommation d'eau des bâtiments communaux, en forte augmentation depuis 2017 (+15%) par rapport à 2012; +18% en 2019 et +36% en 2020, en lien avec les canicules estivales de ces dernières années et en partie causée par une fuite. Demander ainsi aux SIG un entretien efficace de leur réseau.

**Organisation interne :**

- Engagement d'un architecte en 2022, puis d'une équipe d'architecte-urbaniste, ingénieurs civil en transport, architecte-paysagiste et programmiste pour les Grands projets d'aménagement.
- Favoriser les différents modèles organisationnels (travail à distance, auto-partage, co-voiturage) selon le Règlement de Mobilité interne existant.
- Reconduire l'action Bike to work chaque année, en continuant d'intégrer dans la mesure du possible de nouveaux participants.
- Elargir les prestations basées sur les déplacements hippomobiles (levée des déchets, tonte, autres transports, etc.)
- Etablir les directives et procédures nécessaires pour que tous les achats et décisions se fassent sur des critères respectant le développement durable (selon les Standards des Achats responsables Cité de l'énergie, 2021).
- Favoriser l'acquisition de produits locaux et préférer autant que possible les prestations locales.
- Impliquer et informer de manière régulière la Commission Durabilité, énergie et environnement (CDEE) sur les mesures Cité de l'énergie et leur état d'avancement en cours.

**Et encore, sur le plan climatique ...**

- Réaliser une étude sur la biodiversité et l'arborisation avec un mandataire externe (planifié pour 2022).
- Mettre en œuvre le Plan Climat cantonal (avec l'outil de suivi mis sur pied par le SCDD et SIG-éco21, voire un mandataire).
- Réaliser, en collaboration avec Bernex, un parc « agro-urbain » comprenant une vitrine pour les agriculteurs genevois ainsi que des buts pédagogiques.
- Mettre sur pied ou étendre des zones de prairies et de vergers et aménager des espaces propices aux insectes.
- Soutenir le développement de potagers urbains.
- Mener des actions de sensibilisation et de promotion auprès de la population sur la protection de la nature, la flore, la faune et le renforcement de la biodiversité. Développer le projet de la Maison de l'Aire.

Approuvé par le Conseil administratif lors de sa séance du 10 février 2022.

Pour le Conseil administratif



Nathalie VON GUNTEN - DAL BUSCO

Conseillère administrative déléguée à l'énergie